

— Vous pourrez prendre plus facilement le virage du développement durable et faire de votre entreprise une entreprise « plus verte »

- Un fonds de capital de risque québécois de l'ordre de 100 millions de dollars financera vos projets de développement et de commercialisation de technologies propres. Le gouvernement y contribuera à hauteur de 25 millions de dollars.
- Vous pourrez compter sur de l'aide financière pour évaluer la faisabilité de procédés plus propres et plus efficaces sur le plan énergétique, et pour les implanter dans vos entreprises.
- Vous aurez accès à des formations sur le marché du carbone et sur l'intégration de pratiques écologiques à l'étape de la conception des produits.

Vous pourrez compter sur le conseil des manufacturiers

- Ce conseil sera le fer de lance d'une mobilisation générale de tous les intervenants en vue de relancer la croissance du secteur manufacturier et d'assurer la mise en œuvre du plan d'action.

L'investissement, clé universelle de la productivité et de la compétitivité

Que votre entreprise ait un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions de dollars ou qu'elle ne compte que quelques dizaines d'employés, vos défis sont les mêmes :

- traverser la conjoncture difficile créée par la hausse du dollar;
- améliorer sans cesse votre productivité;
- affronter avec succès la concurrence des économies émergentes.

Le moyen par lequel votre entreprise réussira à relever ces défis est également le même : il s'agit d'INVESTIR dans :

- les machines et l'équipement;
- la conquête de nouveaux marchés;
- la recherche et l'innovation;
- la formation de la main-d'œuvre;
- les technologies et les procédés propres et efficaces sur le plan énergétique.

Avec ce plan d'action, le gouvernement du Québec met à votre disposition des leviers supplémentaires qui vous permettront d'investir dès maintenant.

POUR UN SECTEUR MANUFACTURIER GAGNANT

Plan d'action en faveur du secteur manufacturier



Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec



Québec



Grâce à ce plan d'action

— Vous pourrez soutenir vos projets d'investissement et en susciter de nouveaux

- Vous pourrez suspendre pour un an les versements de vos acomptes provisionnels à l'impôt sur le revenu et à la taxe sur le capital.
- Vous pourrez compter sur une aide gouvernementale renforcée pour réaliser vos projets d'investissement : 316 millions de dollars seront disponibles, dont 15 millions de dollars pour appuyer les projets des entreprises situées dans les régions les plus touchées par les pertes d'emplois.
- Vous pourrez profiter d'un crédit de taxe sur le capital qui passe de 10% à 15%.
- Vous bénéficierez d'un accès accru au financement par l'augmentation de la capacité d'intervention des fonds fiscalisés.

— Vous serez épaulés par des experts et des réseaux de leaders

- Des experts vous aideront à poser un diagnostic sur la productivité de votre entreprise et à préparer un plan d'action.
- Un réseau de 500 anges financiers appuiera vos efforts visant à lancer une nouvelle entreprise.
- Vous pourrez participer à des réseaux manufacturiers visant la diffusion et l'implantation des meilleures pratiques d'affaires. Les leaders de l'industrie et les grands donneurs d'ordres participeront à ces réseaux afin d'en maximiser les retombées.
- Les dirigeants de filiales québécoises d'une entreprise étrangère seront mieux appuyés pour obtenir de nouveaux mandats mondiaux.



— Vous pourrez conquérir des parts de marché plus grandes

- Vous aurez accès à des validations techniques et des vitrines technologiques pour commercialiser vos produits et réaliser une première vente.
- On vous aidera à percer les marchés extérieurs et à vous y implanter par un soutien adapté aux besoins de votre entreprise.
- Vous profiterez davantage des retombées des achats publics du Québec puisque le gouvernement entend utiliser toute la marge de manœuvre dont il dispose en faveur des entreprises manufacturières québécoises.
- Cinq nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) s'ajouteront aux 35 centres actuels pour vous aider à introduire l'innovation dans toutes les sphères d'activité de votre entreprise.
- Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) consacrera dorénavant toutes ses activités aux entreprises manufacturières.

— Vous pourrez miser sur une main-d'œuvre plus qualifiée

- Un nouveau crédit d'impôt vous permettra de réclamer 30% des dépenses de formation admissibles.
- De nouveaux budgets vous aideront à embaucher du personnel affecté à la recherche et à l'innovation.
- Le recrutement de la main-d'œuvre spécialisée à l'extérieur du Québec sera facilité.

